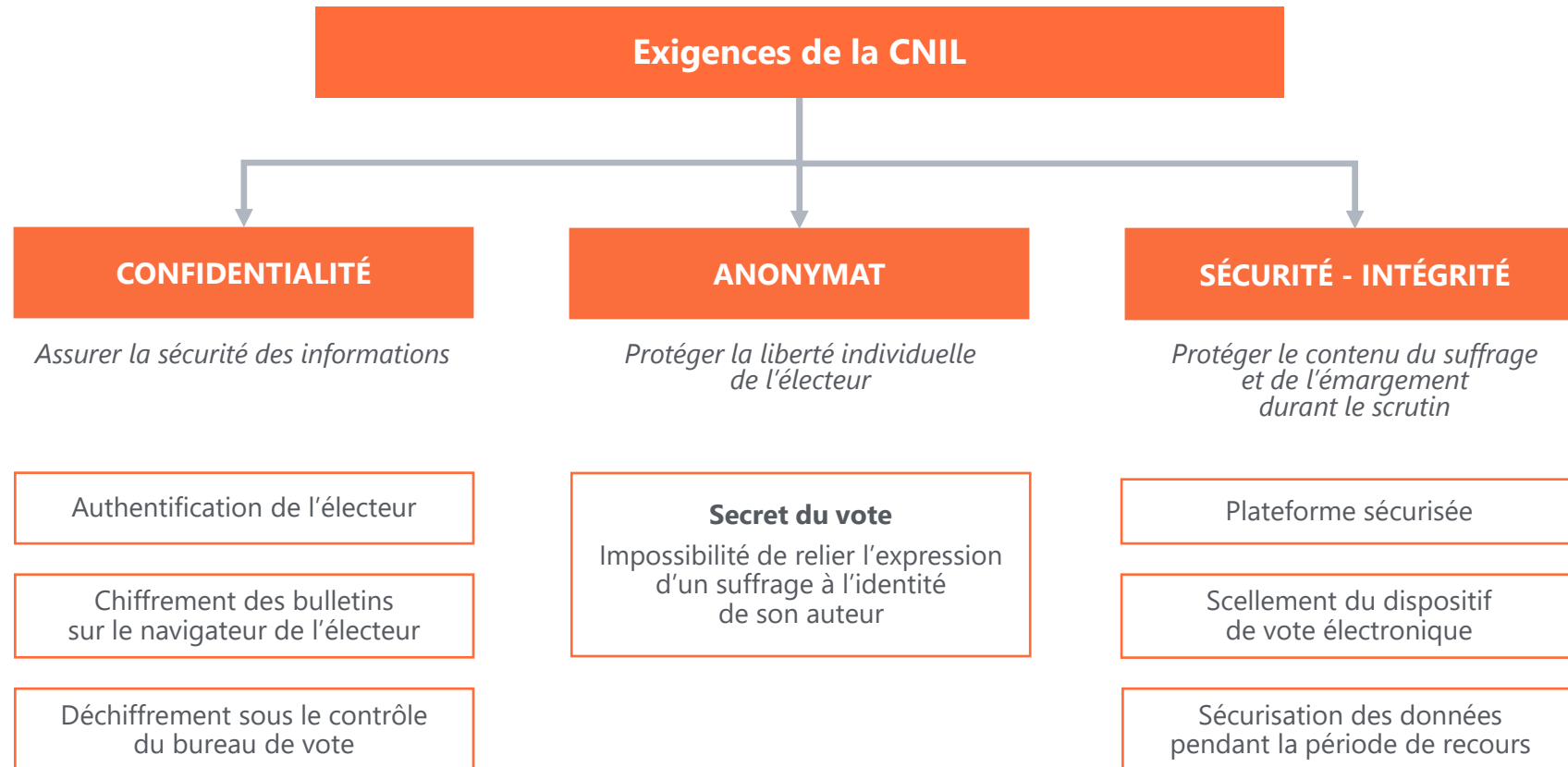


1.2 Modalités de vote

Par Internet



1.2 Modalités de vote

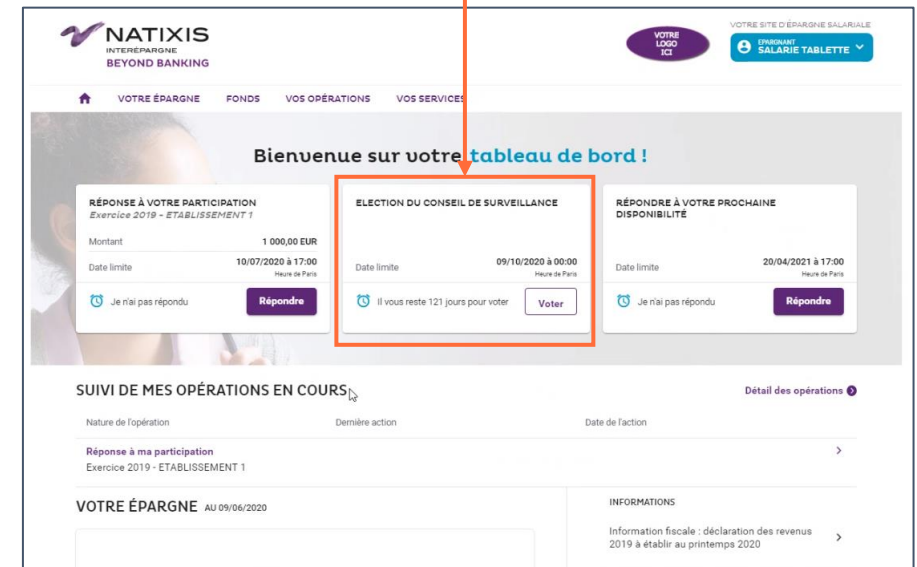
Par Internet

<https://epargnants.interepargne.natixis.fr/>

Via l'espace épargnant Natixis Interépargne

- Informations envoyées par courrier ou par e-mail :
 - Par courrier le 18/05/2021
 - Par email le 25/05/2021
- Accessibilité : depuis tout ordinateur, tablette ou smartphone (sauf application mobile Natixis Interépargne)

24h/24
7j/7



1.2 Modalités de vote

Par Internet

RECTO - Lettre avec les identifiants

VERSO - Notice explicative

Adresse d'accès


Assistance téléphonique

EDF
PARIS, 18/05/2021

SPECIAL ÉLECTIONS
Élection des membres du Conseil de Surveillance du FCPE « ACTIONS EDF »

«EL_Adresse1»
«EL_Adresse2»
«EL_Adresse3»
«EL_Adresse4»
«EL_Adresse5»
«EL_CodePostal» «EL_Ville»
«EL_Pays»

Pour voter, connectez-vous à votre Espace personnel Natixis Interépargne dès le mardi 1^{er} juin 2021 à 08h00 (heure de Paris) :



<https://epargnants.interepargne.natixis.fr>

Le vote se déroulera
du 01/06/2021 à 08h00
au 15/06/2021 à 10h00
(heure de Paris)

Assistance téléphonique pour le vote
+33 (0)1 44 30 05 02

Ouverture de 9h00 à 18h00
(heure de Paris, sauf samedis, dimanches et jours fériés)

Madame, Monsieur,
Vous êtes invité(e) à prendre part au scrutin qui désignera vos représentants aux Conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement d'Entreprise « ACTIONS EDF ».

Le Conseil de Surveillance a pour mission de veiller à la bonne gestion du fonds et de représenter les actionnaires salariés et anciens salariés. Il est notamment chargé de l'examen de la gestion financière, administrative et comptable du FCPE. Il défend leurs intérêts et peut agir en leur nom. Il les représente lors de l'Assemblée Générale des actionnaires d'EDF.

Pour participer à ces élections, connectez-vous à votre Espace personnel Natixis Interépargne dès le mardi 1^{er} juin 2021 à 08h00 (heure de Paris) et cliquez sur le bouton « Voter » dans la rubrique « Élection du Conseil de Surveillance » de votre tableau de bord. Vous serez ensuite guidé tout au long du vote.

Le service de vote est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
Attention : le vote via l'application mobile n'est pas possible.


Une notice explicative est également disponible au verso de ce courrier pour vous guider étape par étape.

Si vous désirez des informations pour vous connecter à votre espace épargnant Natixis Interépargne, vous pouvez contacter le numéro suivant :
+33 (0) 2 31 07 79 21 (du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00 heure de Paris, sauf jours fériés).

Si vous désirez des informations sur les modalités de vote, vous pouvez contacter l'assistance téléphonique au numéro indiqué ci-contre.

La Direction

Des informations personnelles vous concernant (nom, prénom, adresse, date de naissance) font l'objet d'un traitement informatique destiné à organiser les opérations électorales. Les destinataires des données sont : la Direction d'EDF et la société VOXALY (prestataire chargé de la mise en oeuvre du traitement). Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant.




Le service de vote est accessible sur tous les supports (ordinateur, smartphone et tablette), 24 heures sur 24, à partir d'une simple connexion Internet à l'adresse suivante : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr>

COMMENT VOTER PAR INTERNET ?
Cette adresse doit être saisie directement dans la barre d'adresse de votre navigateur Internet (et non dans la zone de saisie d'un moteur de recherche).
Attention : le vote via l'application mobile n'est pas possible.

1 - L'AUTHENTIFICATION ET L'ACCES AU VOTE

Connectez-vous à votre Espace personnel Natixis Interépargne avec votre adresse e-mail, ou votre code serveur et n° d'entreprise, suivi de votre mot de passe.

Sur votre tableau de bord, cliquez sur le bouton « Voter » dans la rubrique « Élection du Conseil de surveillance ».




2 - LA PRÉPARATION DU VOTE

Étape 1 :
Présentation des élections auxquelles vous êtes appelé(e) à voter.
Choisissez une élection en cliquant sur PARTICIPER.



Étape 2 :
Présentation des listes qui se portent candidates à l'élection.
À cette étape, vous pouvez :
▶ consulter la profession de foi de chacune de ces listes,
▶ voter pour une liste
▶ voter blanc en sélectionnant la ligne «Vote blanc».



Lors de ces 2 étapes, le choix que vous allez faire n'est pas encore définitif et est modifiable par la suite.

3 - LE VOTE

L'écran présente le récapitulatif de votre choix. Vous pouvez :
▶ soit le modifier en cliquant sur le bouton RETOUR,
▶ soit le confirmer définitivement en cliquant sur le bouton JE VOTE.

NB : en cliquant sur JE VOTE, vous ne pourrez plus modifier votre choix.

À l'issue de votre vote, un accusé de réception vous est présenté : il indique la date et l'heure de votre émargement. Nous vous invitons à conserver une copie de cet accusé de réception en l'enregistrant ou en l'imprimant.



Pensez à vous déconnecter à l'issue de votre participation en cliquant sur le bouton DÉCONNEXION

+ les 5 professions de foi associées à l'élection